

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/04/16/2020201929/justel>

Dossier numéro : 2020-04-16/15

Titre

16 AVRIL 2020. - Décret modifiant l'article 57 du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 27-04-2020 page : 28774

Entrée en vigueur : 07-05-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Dans l'article 57, alinéa 1er, du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier, les mots " Au plus tard pour le 31 décembre 2023, " sont insérés avant les mots " Tous les bois et forêts des personnes morales de droit public, ".